

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Service de l'eau et des risques

Perpignan, le

23 AVR. 2018

Unité police de l'eau et des
milieux aquatiques

Dossier suivi par :
Frédéric Egéa

☎ : 04.68.38.10.79
☎ : 04.68.38.10.59
✉ : frederic.egea
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE première insertion

Enquête publique pour la demande de déclaration d'intérêt général du programme des travaux d'entretien de la ripisylve des cours d'eaux du territoire des communes du bassin versant de l'Agly.

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2018100-0001 du 10 avril 2018, il sera procédé, du lundi 14 mai 2018 (09h00) au vendredi 01 juin 2018 (17h00), conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, à une enquête publique sur la demande du syndicat mixte du bassin versant de l'Agly de déclarer d'intérêt général le programme de travaux d'entretien de la ripisylve des cours d'eaux du territoire des communes du bassin versant de l'Agly.

Le dossier d'enquête, constitué de la demande de déclaration d'intérêt général, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, pourront être consultés en mairies de Saint-Paul-de-Fenouillet, de Rivesaltes, d'Estagel et de Tuchan durant ce délai, aux jours et horaires suivants :

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Saint-Paul-de-Fenouillet	20 Rue Arago 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet	lundi 10h-12h/14h-17h ; du mardi au vendredi : 9h-12h/14h-17h
Rivesaltes	11 Avenue Ledru Rollin 66600 Rivesaltes	Du lundi au jeudi : 09h30-12h /14h-18h ; vendredi : 09h30-12h/13h30-16h30
Estagel	6 Rue du Dr Torreilles 66310 Estagel	le lundi ,mercredi, vendredi : 08h30-12h, 13h30-17h ; le mardi, jeudi : 08h30-12h, 13h30-18h
Tuchan	2 Place de la République 11350 Tuchan	Le lundi : 08h-12h / 13h30-17h30 ; mardi : 08h-12h / 14h30-17h30 ; mercredi : (fermé le matin) / 13h30-17h30 ; jeudi : 08h-12h / 13h30-17h30 ; vendredi : 08h-12h / 13h30-16h30

Le dossier d'enquête et l'arrêté d'ouverture d'enquête, seront également consultables sous forme numérique sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante :

- dans les Pyrénées-Orientales :
<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Declarations-loi-sur-l-eau> ;
- dans l'Aude : <http://www2-services-etat-aude.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier aux lieux et heures suivants :

- dans les Pyrénées-Orientales :
Direction des territoires et de la mer de Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques, 2 rue Jean Richepin – BP 50909 – 66020 Perpignan cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.
- dans l'Aude : mairie de Tuchan, 2bis, Place de la République 11350 Tuchan , le lundi : 08h-12h / 13h30-17h30 ; mardi : 08h-12h / 14h30-17h30 ; mercredi : (fermé le matin) / 13h30-17h30 ; jeudi : 08h-12h / 13h30-17h30 ; vendredi :08h-12h / 13h30-16h30.

Le public pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie(s) de Saint-Paul-de-Fenouillet, Estagel, Tuchan, Rivesaltes ou les adresser par écrit à la mairie de Saint-Paul-de-Fenouillet, siège de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour la demande de déclaration d'intérêt général du programme de travaux d'entretien de la ripisylve des cours d'eaux du bassin versant de l'Agly faites par le syndicat mixte du bassin versant de l'Agly (SMBVA), 20 Rue Arago 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet, qui les annexera au registre après les avoir visées ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-ep2@pyrenees-orientales.gouv.fr

Monsieur Martzel, retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public comme suit :

- en mairie de Saint-Paul-de-Fenouillet : le lundi 14 mai de 09h00 à 12h00
- en mairie de Tuchan : le mardi 22 mai de 09h00 à 12h00
- en mairie de Rivesaltes : le vendredi 01 juin de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions effectuées sur registre seront tenues à la disposition du public en mairies de Saint-Paul-de-Fenouillet, de Rivesaltes, d'Estagel et de Tuchan. Celles transmises par courrier électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État susmentionné.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 01 juin 2018 à 17h00, les registres d'enquête et documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans la huitaine, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse, ce dernier disposant ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra les dossiers d'enquête accompagnés des registres et des pièces annexes à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables. Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise aux mairies du bassin versant de l'Agly ainsi qu'aux Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) des

Pyrénées-Orientales et de l'Aude pour y être tenues à la disposition du public pendant un an et également publiée sur les sites internet précités.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly 16 rue de Lesquerde 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet (tél : 04 68 50 91 64).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, par arrêté conjoint du préfet des Pyrénées-Orientales et du préfet de l'Aude.

